

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE

Comité syndical du 18 novembre 2011

Débat d'orientations budgétaires 2012

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2012, le Comité Syndical est appelé à débattre des orientations budgétaires dont la synthèse est la suivante :

I. DEPENSES

⇒ Charges à caractère général

Le montant des charges à caractère général est estimé à 40.958 €.

Elles concernent :

- les dépenses courantes de fonctionnement estimées à 31.458 €
- l'indemnité du Payeur départemental en charge du suivi du syndicat, d'un montant estimé à 1.000 €
- la participation du syndicat, en 2012, à 2 congrès aéroports et compagnies aériennes à hauteur de 3.000 €
- la cotisation du syndicat à l'Union des Aéroports Français pour 4.000 €
- les frais de communication pour 1.500 €

⇒ Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel sont évaluées à 104.500 €.

⇒ Participations

En application du contrat de délégation de service public signé avec SNC Lavalin, le montant de la participation 2012 s'élève à 2.845.400 € (valeur 2010), dont 556.400€ de subvention d'exploitation et 2.289.000 € de contribution liée au développement du trafic passager.

L'article 38 du contrat prévoit une révision des participations en fonction de l'inflation constatée à la fin de chaque exercice.

Sur la base d'une hypothèse de l'inflation de 2 % en 2012, la contribution 2012 est estimée à un montant arrondi à 2.961.000 €.

La prévision d'activité sur 2012 est en progression de + 11,5 % par rapport à l'objectif fixé en 2011 qui était de 137.502 passagers, soit 153.390 passagers se répartissant de la manière suivante :

→ Vols réguliers

- | | | |
|-----------|------------------|---|
| - LONDRES | 50.000 passagers | (3 fréquences /semaine en hiver *)
(4 fréquences / semaine en été **) |
| - PORTO | 37.000 passagers | (2 fréquences / semaine en hiver *)
(3 fréquences / semaine en été **) |

→ Vols saisonniers

- MANCHESTER 25.000 passagers (3 fréquences / semaine en été **)
- DUBLIN 17.000 passagers (2 fréquences / semaine en été **)
- MARSEILLE 16.000 passagers (2 fréquences / semaine en été **)
- FIGARI 2.500 passagers (1 fréquence/semaine de mai à septembre)
- AJACCIO 2.500 passagers (1 fréquence/semaine de mai à septembre)

(*) Programme hiver : 5 mois de janvier à mars et de novembre à décembre

(**) Programme été : 7 mois d'avril à octobre

→ Vols ponctuels

- CHARTERS 3.000 passengers

La progression de cette activité principalement orientée vers le bassin méditerranéen n'est pas envisagée sur 2012, compte tenu du contexte géopolitique.

- TRANSPORT A LA DEMANDE / AVIATION D’AFFAIRES 500 passagers

Outre les prévisions de vols ci-dessus, le Délégué démarche actuellement les compagnies suivantes afin de développer le trafic commercial de l'aéroport : Wizz Air, Vueling, Germanwings, Flybe, Eastern Airways, Cityjet.

En termes d'investissements, SNC-Lavalin/SETA a d'ores et déjà réalisé sur 2011 l'extension du parking de stationnement pour les voitures et doit lancer d'ici la fin de l'année les travaux d'extension de l'aérogare.

De plus, le Délégué prévoit, sur le second semestre 2012, de démarrer l'étude relative à la réfection du parking avions.

⇒ **Elus**

Il a été prévu un crédit de 2.500 € de frais de mission des élus.

⇒ **Charges financières**

Dans le cadre de la ligne de trésorerie souscrite par le syndicat, une dépense prévisionnelle de 6.500 €, correspondant aux éventuels frais financiers de cette ligne, sera proposée en inscription au BP 2012.

II. RECETTES

Les recettes seront constituées de :

⇒ **Redevance domaniale**

En application de l'article 40 du contrat de DSP, l'exploitant versera une redevance de 5.065 €.

⇒ **Participation des membres du syndicat**

Il est rappelé qu'en application de l'article 10 des statuts, le niveau de contribution des membres est le suivant :

Région Centre :	28,66 %
Département d'Indre et Loire :	28,66 %
Communauté d'Agglomération Tour(s)plus :	28,66 %
Chambre de commerce et d'industrie de Touraine :	14,02 %

Compte tenu du montant prévisionnel des dépenses et des autres recettes, le montant de contribution de chacun des membres serait arrêté pour 2012, comme suit :

Région Centre :	891.439 €
Département d'Indre et Loire :	891.439 €
Communauté d'Agglomération Tour(s)plus :	891.439 €
Chambre de commerce et d'industrie de Touraine :	436.076 €
soit un total de contribution de 3.110.393 €.	